

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - CHAMPNIERS




Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :

495 115, 6 572 109, 150.7



(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

LÉGENDE

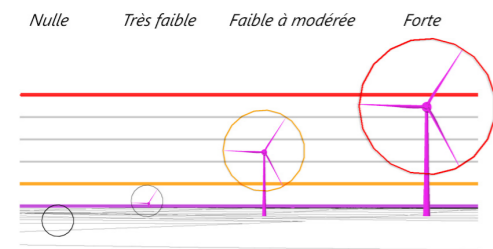
Parcs éoliens

-  Projet éolien de Champniers
-  Parcs éoliens construits
-  Parcs éoliens autorisés

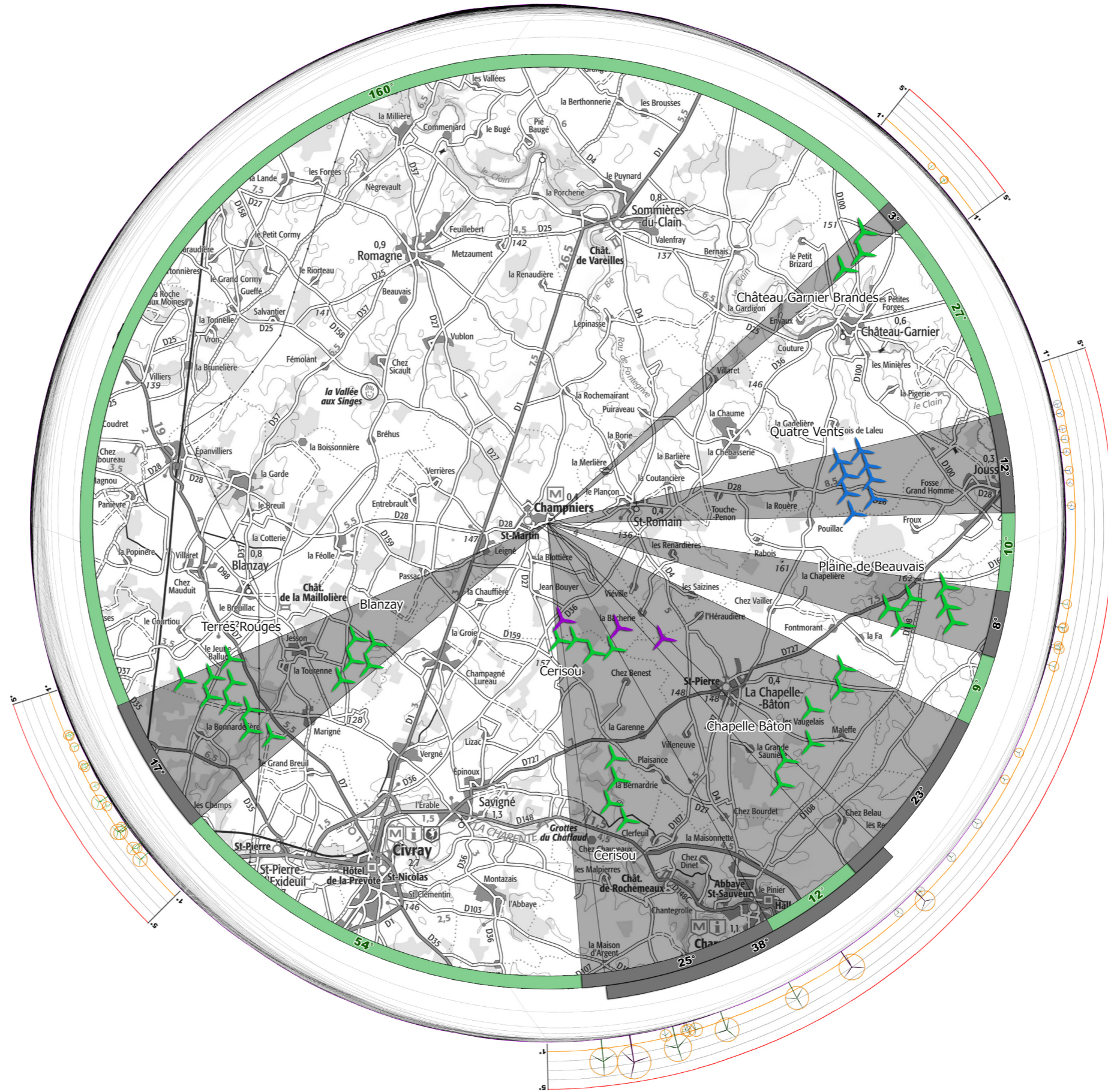
Angles de vue

-  Angle de vue comportant des éoliennes
-  Angle de vue sans éolienne

Prégnance



Éoliennes : 0 Éoliennes : 7 Éoliennes : 41 Éoliennes : 0



Réalisation : agence COUASNON



Plaine de Beauvais



Blanzay

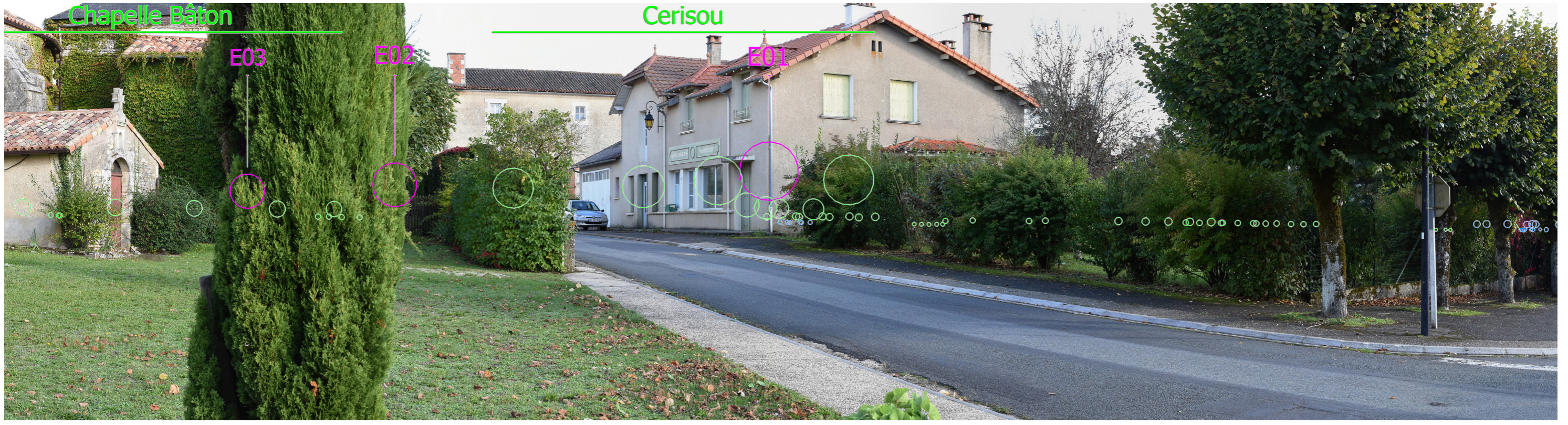
Photo 99 : Photomontage à 360° du point de vue n°32

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de Champniers a démontré qu'aucun critère n'est atteint à l'état projeté.

Afin de comparer avec l'occupation visuelle réelle du bourg de Champniers, un photomontage à 360° a été réalisé depuis le centre-bourg à partir du point de photomontage n°32. Depuis ce point de vue, le projet et les autres parcs ne sont pas visibles, entièrement masqués par la trame végétale et bâtie du bourg.

Pour rappel, depuis le point de photomontage 31, pris également dans le village de Champniers, la visibilité du projet est infime et le point de photomontage 33, pris à la sortie sud de Champniers, illustre le principe de la superposition horizontale du projet et du parc de Cerisou. Les deux parcs forment un ensemble visuellement harmonieux, dont l'impact paysager a été jugé très faible sur l'enjeu des effets cumulés.

Ainsi, les photomontages permettent de **conforter l'analyse théorique sur la prégnance du motif éolien et la place du projet depuis les lieux de vie des habitants.**



3.2. BOURG DE LA CHAPELLE BÂTON

Le bourg de la Chapelle Bâton est implanté au cœur d'une plaine cultivée. Les perceptions sont relativement fermées par la végétation qui accompagne le village depuis les franges de bourg. Elles sont également restreintes depuis le cœur du village où la trame bâtie et la végétation des jardins privatifs constituent des masques visuels.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs éoliens sont visibles à l'horizon dans la plupart des directions avec une prégnance visuelle très faible à modérée. La somme des angles occupés est de 140°, ce qui est donc supérieur au seuil d'alerte de 120° pour l'indice d'occupation de l'horizon. D'autre part, le plus grand espace de respiration est de 91° ce qui est inférieur au seuil d'alerte fixé à 120°. Ainsi, tous les seuils d'alerte sont atteints à l'état initial à l'exception du critère 1b pour lequel l'indice de densité sur les horizons occupés est de 0,26 (ce qui est inférieur au seuil d'alerte fixé à 0,5).

Le projet est implanté au nord-ouest du bourg et occupe un angle horizontal total de 14° localisé sur un espace jusqu'alors non occupé par le motif éolien qui correspond également au plus grand angle de respiration de l'état initial. Son intégration augmente également l'indice de prégnance visuelle du motif éolien et l'occupation de l'horizon mais tous ces seuils d'alerte étaient déjà dépassés avant l'insertion du projet dans le paysage. En revanche, le critère 1b n'est pas atteint même à l'état projeté et diminue même légèrement (-3,8%).

D'après cette analyse théorique, il y a un risque de saturation visuelle théorique depuis le bourg de la Chapelle Bâton car 4 seuils d'alerte sont dépassés. Toutefois, ce risque est présent dès le stade de l'état initial et n'est pas lié à l'introduction du projet.

Par ailleurs, il s'agit d'une analyse théorique qui ne prend pas en compte les trames végétales et bâties du bourg ainsi que les filtres formés par les boisements à l'horizon.

Pour rappel, la modification du paysage quotidien est évaluée par l'analyse des planches de photomontage n°22 et 23 pris depuis la frange est et le centre du village. Afin de confronter l'analyse théorique et l'environnement paysager réel du bourg, un photomontage à 360° a été réalisé à partir du point 23 et est présenté ci-après.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Chapelle-Bâton



		Etat initial 		État projeté 			
Critère 1 Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens (Aire de 10 km)</i>	≤ 120°	État initial (en °)		État projeté (en°)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	> 120°	140	Seuil d'alerte atteint	154	Seuil d'alerte atteint	14	3,9
Critère 1b (Si critère 1 atteint) Indice de densité sur les horizons occupés <i>Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé (Aire de 10 km)</i>	≤ 0,5	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)	
	> 0,5	0,26	Seuil d'alerte non atteint	0,25	Seuil d'alerte non atteint	-3,8	
Critère 2 Prégnance visuelle du motif éolien <i>Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1° (Aire de 10 km)</i>	≤ 100°	État initial (en °)		État projeté (en°)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	> 100°	140	Seuil d'alerte atteint	154	Seuil d'alerte atteint	14	3,9
Critère 3 Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	≥ 120°	État initial (en °)		État projeté (en°)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	< 120°	91	Seuil d'alerte atteint	77	Seuil d'alerte atteint	-14	-3,9
Critère 4 Répartition des espaces de respiration <i>Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine) (Aire de 10 km)</i>	≥ 2	État initial		État projeté		Évolution	
	< 2	1	Seuil d'alerte atteint	1	Seuil d'alerte atteint	0	

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - LA CHAPELLE-BÂTON




Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :

499 324, 6 568 757, 154.5



(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

LÉGENDE

Parcs éoliens

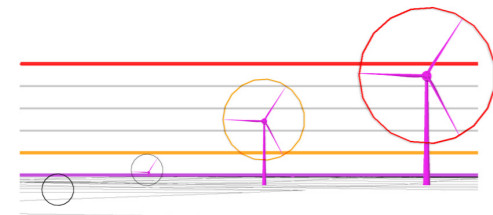
-  Projet éolien de Champniers
-  Parcs éoliens construits
-  Parcs éoliens autorisés

Angles de vue

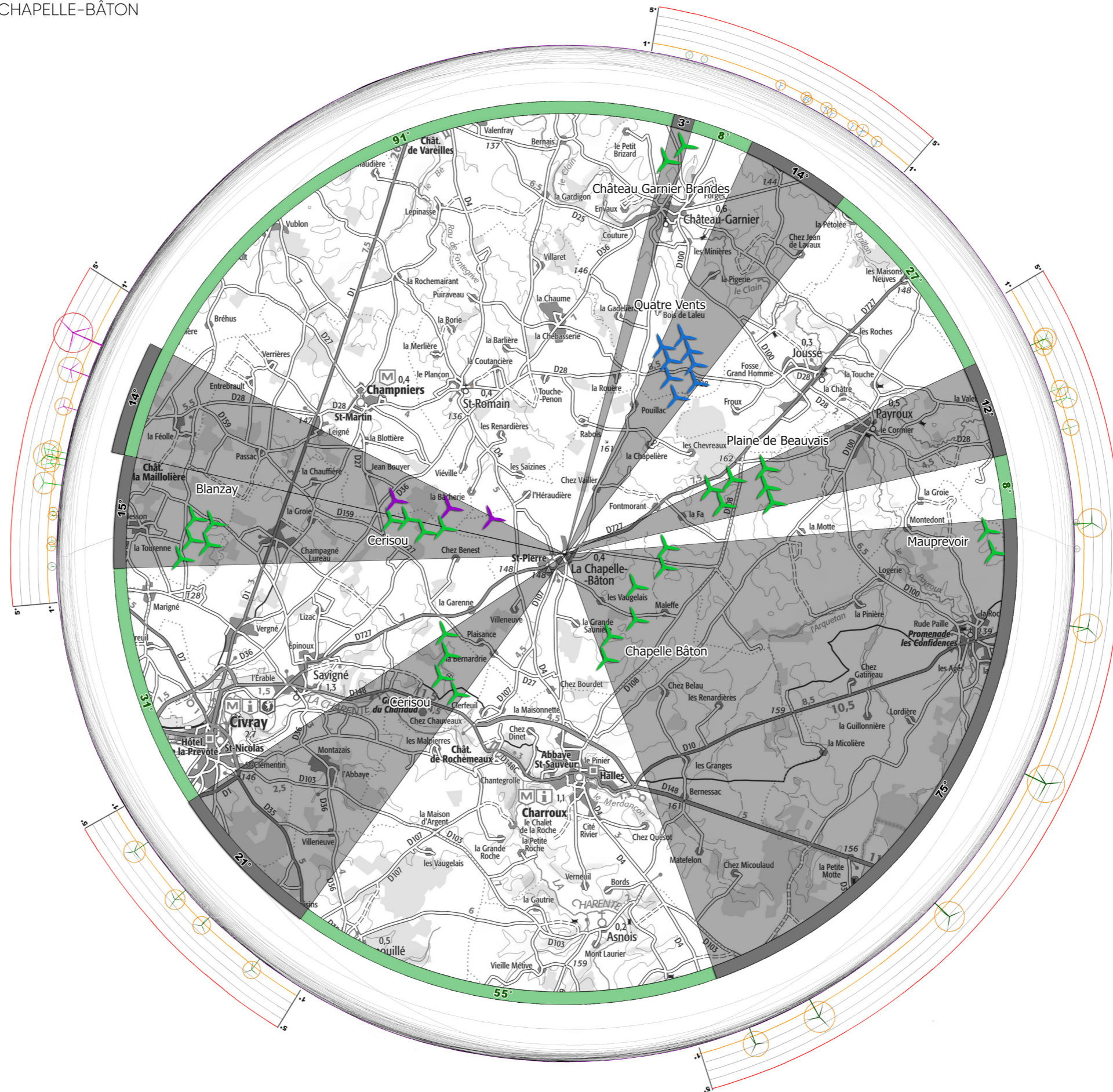
-  Angle de vue comportant des éoliennes
-  Angle de vue sans éolienne

Prégnance

Nulle Très faible Faible à modérée Forte



Éoliennes : 0 Éoliennes : 5 Éoliennes : 34 Éoliennes : 1



Réalisation : agence COUASNON